



Haute-Loire le DÉPARTEMENT

Haute-Loire

INFORMATIONS DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE - AUTOMNE 2017

**Le Département,
présent et
solidaire avec les
territoires**





zoom

Vous souhaitez devenir famille d'accueil ?

Faites vous connaître auprès du Département. Votre demande sera instruite par une équipe plurielle de travailleurs sociaux, d'une psychologue et d'un médecin qui s'assurera de votre capacité à être accueillant familial, et que la prise en charge sera bien supportée par l'ensemble des membres de votre famille. Vous pourrez échanger avec ces professionnels afin de mesurer ce à quoi vous vous engagez. Si accord, c'est le président du Département qui signera votre agrément. Vous serez ensuite mis en relation avec des personnes souhaitant être accueillies et dont le projet de vie coïncide avec votre projet d'accueil. Un contrat viendra signifier votre accord respectif. Vous ne serez pas livré à vous-même ; l'équipe départementale reste garante des bonnes conditions de séjour.

L'Accueil Familial Adulte pour personnes âgées et/ou handicapées

Un mode d'hébergement alternatif à dimension humaine

En quelques décennies, l'espérance de vie est passée de 60 à 80 ans. Nous sommes presque tous appelés à devenir vieux un jour... Comment allons-nous vivre cette étape ? L'accompagnement du vieillissement de la population est un axe fort de la politique du Département : la Haute-Loire consacre un tiers de son budget à l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap.

Autrefois, nous naissions, vivions et mourions dans le même village, la même famille. Les anciens participaient aux tâches quotidiennes et les adultes s'occupaient de « leurs vieux ». Mais il faut casser le mythe d'une famille unie autrefois et désunie aujourd'hui : vivre ensemble n'impliquait pas toujours solidarité, et les familles actuelles n'ont pas à culpabiliser de laisser le soin à des professionnels de s'occuper de leurs anciens en perte

d'autonomie, car les modes de vie et les aspirations ont changé.

Un Département solidaire

L'État a délégué le versement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie aux Départements ; ils prennent aussi le relais de la solidarité en se substituant aux personnes dans l'incapacité de payer leur aide à domicile ou leur accueil dans une structure adéquate.

zoom

Malgré l'aide sociale, certaines personnes se retrouvent chez elles quelquefois isolées, insécurisées ; d'autres, se sentent dépersonnalisées par le regroupement en maison de retraite, alors même que les professionnels y mettent toutes leurs compétences pour un accompagnement rendu inévitable. L'essentiel, pour les agents sociaux du Département, demeure que chaque personne trouve l'accueil qui corresponde le mieux à ses besoins et à ses choix de vie ; que ceux qui fassent le choix de conserver une vie sociale riche aient accès à une formule qui le leur permette. En fonction des situations de dépendance, plusieurs solutions sont possibles : maintien à domicile, accueil en établissement d'hébergement ou encore dans une famille agréée. Tous ces dispositifs sont soutenus par le Département.

Vieillir : commencer une autre vie !

Vieillir, ce n'est pas se dégrader, c'est changer. C'est continuer sa vie, voire en commencer une autre. Pour que la vieillesse ne soit pas source de solitude ou d'isolement, et que la solitude n'aggrave pas la dépendance, l'Accueil Familial pour Adultes est une bonne alternative. Cette formule concerne des personnes âgées comme des personnes en situation de handicap. La Haute-Loire compte 47 familles d'accueil agréées et 53 personnes accueillies.

Un mode de vie choisi

Un accueil « sous un même toit » et « un espace à soi » est la base du cahier des charges. Pour le reste, l'accueilli choisit le mode de vie, chez un couple avec ou



sans enfant ou chez un célibataire. Pour le lieu, c'est le plus souvent une maison avec un jardin qui est souhaitée, en ville ou en milieu rural. La personne accueillie par Laura a toujours vécu en ville. Cette dame a choisi un accueil chez un couple sans enfant installé à Brives-Charensac, ce qui lui permet de poursuivre ses activités sociales et de prendre part à la vie de la maison. Elle sera bientôt rejointe par une adulte pas très âgée mais touchée par une maladie très handicapante ; ce mode de vie préservera son autonomie tout en lui assurant un cadre sécurisant. L'accueil peut être plus rural et s'inscrire dans une proximité qui évitera un double déracinement : celui de leur domicile et celui de leur région, comme ce monsieur qui souhaitait continuer à jouer sur son terrain de pétanque.

Un accueil dans la vie « ordinaire »

Les familles d'accueil concilient vie ordinaire, accompagnement professionnel et présence continue, chaleureuse et sécurisante. Les journées sont rythmées par les actes variés du quotidien ; ils contribuent à la conservation de la



Accueil Familial Association 43

Un groupe de professionnels s'est constitué en association, AFA 43, afin de mieux faire connaître cet hébergement alternatif aux multiples avantages. Des personnes pourraient s'épanouir en exerçant, chez elles, une activité économique aux relations humaines enrichissantes. De leur côté, les adultes fragilisés par l'âge, la maladie, le handicap ou la solitude pourront trouver dans l'accueil d'une famille, une formule sécurisante qui préservera leur individualité.

Service maintien de l'autonomie

Pôle accueil familial adulte
04 71 07 42 81
safa@hauteloire.fr

Pour échanger avec des personnes expérimentées avant d'engager une demande d'agrément.

Mme Isabelle GROS,
présidente, 19 avenue des Belges au Puy en Velay
06 50 66 43 3
accueilfamilial43@yahoo.com
www.accueilfamilialadultes43.fr

mobilité, à l'animation d'une vie non formatée dont l'histoire se poursuit, encore ouverte sur le monde. C'est aussi un lieu de rencontres : on conserve ses liens sociaux, on s'en crée d'autres. Ainsi, la vie continue dans un environnement privilégié.

Accueillant familial, un métier

L'accueil familial n'est ni « l'adoption d'une personne âgée », ni une « bonne action ». Il ne s'agit pas non plus d'un projet utopique, c'est un vrai métier. La personne accueillie est employeur, et l'accueillant, salarié : il perçoit un salaire majoré d'une indemnité en fonction de l'autonomie de la personne accueillie, et un loyer. Aucun diplôme n'est exigé, cependant ce type d'accompagnement nécessite un savoir-faire, un positionnement fin pour être chaleureux, attentif, sans verser dans une relation trop familiale, voire familière.